

AVIS PUBLIC



DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant :

- pour les cours du bâtiment situé au 463, rue Sainte-Catherine Ouest, l'usage « occupation événementielle », et ce, conformément à l'article 308 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1238398002];
- pour les 2^e et 3^e étages du bâtiment situé au 1411, rue Atateken (1101, Sainte-Catherine Est), l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément au paragraphe 1 de l'article 247 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1234869001];
- pour la totalité du bâtiment situé aux 1472 à 1492, rue Sainte-Catherine Ouest, à l'exception des locaux situés au rez-de-chaussée, l'usage « maison de chambres », et ce, conformément au paragraphe 1 de l'article 247 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1234869002];
- pour le bâtiment situé au 2100, rue Notre-Dame Est, l'usage « occupation événementielle », et ce, conformément à l'article 308 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1239276002];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 9 mai 2023, à 18 h 30**, au 800, boulevard De Maison-neuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 22 avril 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie